

Homélie pour le XXIIème Dimanche TO

(Année B)

Amalfi, Portofino, Taormine, Quiberon, Saint Jacut de la Mer, Pléneuf Val André ou plus proche de nous Bernière ou Saint Valery en Caux. Je vois à la mine amusée ou dubitative de quelques-uns parmi vous l'interrogation qui vous habite : quel rapport entre ces villes du littoral et les lectures de ce vingt-deuxième dimanche du temps ordinaire ? Apparemment aucun. Cependant, peut-être que ces paysages de la côte et de la mer peuvent nous aider à entrer dans l'intelligence des lectures de ce jour. Dans un premier temps, découvrons le fil rouge qui se dégage de la première lecture et de l'Évangile. Dans un second temps, nous en tirerons une lumière pour aujourd'hui.

I – Les lectures.

a) Le Deutéronome.

Sortis d'Égypte, les hébreux ont vécu plusieurs années dans le désert avant d'entrer dans la terre promise par Dieu. Par cet événement, Dieu arrachait son peuple à une situation où il était réduit en esclavage pour l'établir dans une situation où il devenait un peuple libre. Cet affranchissement était l'œuvre de Dieu et non des hommes.

Cette liberté acquise par Dieu, l'homme peut l'oublier, la perdre, l'hypothéquer. Pour éviter de revenir à une forme d'esclavage que représente l'assujettissement au péché, Dieu, par l'intermédiaire de Moïse a donné les commandements. Ces commandements ne doivent pas être perçus sur le seul mode du permis-défendu. Ils sont plutôt des indicateurs permettant de marcher avec Dieu. Oublier les commandements, se couper de Dieu qui a rendu libre, c'est se condamner à un nouvel esclavage. A l'inverse, suivre les commandements et les faire sien, c'est demeurer avec Dieu qui libère et affranchit de toute forme d'esclavage. Ces commandements ne sont donc pas à comprendre en terme de permis ou défendu ; mais bien plutôt en terme d'indicateurs permettant d'emprunter un chemin qui est vie. Moïse le dit sans ambages : « Israël, écoute les décrets et les ordonnances que je vous enseigne pour que vous les mettiez en pratique. Ainsi vous vivrez, vous entrerez (...) dans le pays que vous donne le Seigneur » (Dt 4). La finalité des commandements n'est pas une autorisation ou une interdiction de tel ou tel acte ; la finalité des commandements est bien plutôt la vie. Le but des commandements est le fait

de demeurer avec Dieu. Les commandements ne sont pas un carcan mais une aide pour être avec Dieu.

Charnière : Dans l'Évangile, Jésus dénonce l'oubli de cette finalité des commandements.

b) L'Évangile.

Jésus se trouve aux prises avec les pharisiens et les scribes. Ces derniers sont scandalisés par l'attitude des disciples : ils prennent leur repas avec des mains impures puisqu'ils n'ont pas pris le soin de les laver avant de passer à table. Là où les scribes et les pharisiens suivent scrupuleusement un certain nombre de prescriptions qui se sont ajoutées au long des âges, les disciples de Jésus s'en sont affranchis. Voici ce qui choque, voilà le reproche qu'on adresse à Jésus.

Ce qui scandalise les scribes et les pharisiens traduit leur aveuglement. Ils sont dans la logique du permis-défendu, la logique de la règle pour la règle. Ils ont perdu de vue la finalité des commandements qui est la vie avec Dieu. Jésus indique sans ménagement leur aveuglement, leur oubli de la perspective dans laquelle les commandements trouvent tout leur déploiement, la finalité qui est la leur. A trois reprises, Jésus dénonce ces règles qu'il impute à la « tradition des anciens » (Mc 7,3.5) ou encore à la « tradition des hommes » (Mc 7,8.9). En faisant de cette « tradition des hommes » un absolu, les scribes et les pharisiens en viennent à méconnaître les commandements de Dieu. Citant Isaïe, Jésus déclare : « Ce peuple m'honore des lèvres mais son cœur est loin de moi » et d'ajouter : « Vous laissez le commandement de Dieu pour vous attacher à la tradition des hommes » (Mc 7,6-8). Ce qui est dénoncé ici, c'est l'oubli de la finalité des commandements : la vie avec Dieu.

Transition : De ce rapide examen de la lecture du Deutéronome et de l'Évangile se dégage une perspective : Dieu nous veut libres et nous appelle à la vie. Pour nous donner de grandir et de marcher avec Lui, Il nous donne l'indicateur que constituent les commandements.

II – Les commandements au service de notre marche avec le Christ.

a) Les commandements comme « balises »

Au tout début de mon homélie, je citais un certain nombre de communes se trouvant au bord de la mer. En scrutant la mer depuis la côte, mais encore davantage si certains font du bateau, nous pouvons découvrir des balises, des

pontons placés en mer. Leur présence, leur couleur, l'orientation des triangles qui les surmontent indiquent un danger. En regardant la surface de l'eau, l'obstacle signalé peut ne pas être visible. La balise, le ponton permet au navigateur d'être vigilant. La balise, le ponton indique la présence d'un danger permettant ainsi au navigateur de le contourner l'obstacle et d'éviter l'avarie qui ne manquerait pas d'arriver s'il se payait une barrière rocheuse ou quelque autre obstacle invisible pour les yeux mais pourtant bien présent sous la surface de l'eau.

Cette image maritime nous aide à mieux comprendre le sens des commandements. Ils ne sont pas synonymes d'autorisation ou d'interdiction mais sont plutôt des indicateurs nous permettant de garder le cap pour avancer de manière sûre avec le Seigneur. La finalité des commandements est bien de nous permettre d'accueillir le Seigneur et de demeurer avec Lui.

- Remplis d'insouciance, il peut nous arriver de ne pas voir le danger qui se profile devant nous. Comment, les commandements reçus du Seigneur, sont-ils, à l'image des balises placées en mer, ces signaux indiquant un danger ?
- Obscurcie par le péché, notre conscience peut ne plus percevoir ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui contribue à nous construire ou à l'inverse ce qui contribue à nous détruire. Comment, les commandements reçus du Seigneur, constituent-ils un élément essentiel dans les choix et les discernements que nous sommes appelés à faire ?
- Pris dans le tourbillon ambiant, saturés par la culture du divertissement au sens pascalien du terme, nous pouvons perdre de vue ce à quoi Dieu nous appelle. Comment, les commandements reçus de Dieu, sont-ils notre « planche de salut » permettant de demeurer attentifs à notre GPS intérieur qu'est la voix du Seigneur ?

Charnière : En fêtant cette semaine la mémoire de saint Augustin, je vous propose de prendre le bateau et d'accoster sur les côtes africaines pour redécouvrir une phrase célèbre de l'évêque d'Hippone.

b) La vie avec les commandements de Dieu.

Dans une de ses catéchèses pascales, saint Augustin lançait cet appel aux nouveaux baptisés : « Aime et fais ce que tu veux ». Cet adage n'est pas une invitation à la licence, une sorte de *carpe diem* chrétien. Créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, nous ne sommes pas encore accomplis. Pour entrer dans cette plénitude à laquelle Dieu nous appelle, nous devons être orientés

vers Lui. Marqués par le péché, livrés à nous-même, nous pouvons errer, tiraillés entre ce désir d'absolu qui nous élève et les joies superficielles causées par nos désirs terrestres ou nos rêves d'autosuffisance. Les commandements de Dieu constituent un repère fort mais ils ne jouent pleinement leur rôle que si nous gardons les yeux fixés sur Jésus. Ils ne sont pleinement une aide que s'ils sont référés à leur finalité première : vivre avec Dieu. Mais nous, comment accueillons-nous cette aide qui nous est donnée ? Avons-nous le désir le désir de marcher avec le Seigneur ?

Conclusion : En ce début d'année pastorale, rendons grâce à Dieu pour ces « balises » que constituent ses commandements. Au milieu des mers d'huile des tempêtes de notre existence, qu'ils nous aident, Seigneur, à garder le cap pour demeurer avec Toi. Amen.